

LIMOGES MÉTROPOLÉ

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 12 septembre 2025

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°8 du Plan local d'urbanisme d'Aureil.

N°27090

VOU le Code général des collectivités territoriales,
VOU le Code de l'environnement et notamment ses articles L103-1 et suivants et R.103-1 et suivants,
VOU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.103-6,
VOU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.311-1,
VOU la délibération du Conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 24 novembre 2022 concernant la modification n°8 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Aureil,
VOU la décision de Madame La Présidente Copulière du Tribunal administratif de Limoges en date du 20 juillet 2025, enregistrée N° J0003424 en qualité de ministre délégué.

CONSIDÉRANT la nécessité de soumettre à enquête publique la procédure de modification n°8 du PLU d'Aureil.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Il y a lieu, conformément à l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme, de procéder à l'enquête publique relative à la modification n°8 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Aureil. Cette évolution consiste à réaliser une zone à urbaniser à long terme (ZUL) au sein d'une zone à urbaniser à court terme (ZUC), à reclasser deux zones (A) en zone (AU) et une Agropole (A) en à créer une Organisation d'aménagement et de programmation (OAP) et prévoit un phasage des interventions à l'urbanisation.

L'enquête publique sera ouverte du 04 octobre 2025 à partir de 9h00 au 20 octobre 2025 à 17h00 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs. Le siège de Limoges Métropole, situé au 37 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges, sera désigné comme siège de l'enquête publique.

ARTICLE 2 : Le dossier relatif à l'enquête préalable à l'urbanisme sera tenu à la disposition du public pendant 15 jours consécutifs du 04 octobre 2025 à partir de 9h00 au 20 octobre 2025 à 17h00, aux dates et aux lieux suivants :

... À la mairie d'Aureil, située au 47 rue des Écoles, 87100 Aureil, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux du public, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00, et le samedi matin de 09h00 à 12h00.

... Au siège de Limoges Métropole, situé au 37 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune d'Aureil (<https://www.mairie-aureil.fr/>), et sur le site internet de Limoges Métropole (<https://www.limoges-metropole.fr/>).

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°8 du Plan local d'urbanisme d'Aureil

1 DOCUMENT - Publié le 12 Septembre 2025

 27090.pdf
(.pdf, 185,3 Ko)

 TÉLÉCHARGER